

**DÉLIBÉRATION N° 2024-006 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 28 JUIN 2024 à 14h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à 14 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » s'est réuni en salle AUBRAC à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, M. Jean-Michel ARNAL, M. Serge GELY, M. Régis NESPOULOUS, Mme Emilie SAULES-LE BARS.

Etaient absents et représentés : M. Claude ASSIER, M. Arnaud VIALA, M. Christophe LABORIE, M. Alexis CANITROT.

Etaient absents : M. Yves REGOURD, Mme Kateline DURAND, Mme Nadine FRAYSSE.

Secrétaire de séance : Mme Emilie SAULES-LE BARS

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 13 mars 2024

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 28 juin 2024 ont été adressés à ses membres le 12 juin 2024 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat,

M. Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

<p><u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 5- Nombre de suffrages exprimés : 9 |
|---|

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2024

**Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »**

**Réunion du Comité Syndical du 7 mars 2024 à 14 h 30
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ**

▪ **Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre**

Etait présent :

- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*

Etaient excusés :

- M. Arnaud VIALA, *Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup*

- M. Christophe LABORIE, *Conseiller départemental du canton Causses Rougiers Lévézou*

- M. Yves REGOURD, *Président de la communauté de communes Pays de Salars.*

▪ **Personne associée**

Etait Présente :

- MME Estelle BUSCAYLET, *Juriste, Département.*

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 28 décembre 2023
- 2- Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2023
- 3- Affectation des résultats
- 4- Vote du Budget Primitif 2024
- 5- Modification du règlement intérieur – règles de quorum des réunions du comité syndical

Monsieur Claude ASSIER constatant le défaut de quorum, il indique que le comité syndical ne peut se tenir.

Il indique que le comité syndical sera convoqué à nouveau en respectant le délai légal.

Il pourra lors de cette prochaine séance se prononcer sans conditions de quorum.

La séance est clôturée à 14 H 31.

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 13 MARS 2024

Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

Réunion du Comité Syndical du 13 mars 2024 à 14 h 30
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ

▪ **Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre**

Etaient présents :

- M. Jean-Michel ARNAL, *Maire de Saint-Léons*
- M. Régis NESPOULOUS, *1^{er} Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville*
- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*

Etaient excusés :

- M. Arnaud VIALA, *Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Alexis CANITROT, *Conseiller communautaire de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- MME Nadine FRAYSSE, *Conseillère départementale du canton Raspes et Lévézou*
- MME Kateline DURAND, *Conseillère départementale du canton Tarn et Causses*
- M. Jean-Luc CALMELLY, *Conseiller départemental du canton Causse Comtal*
- M. Serge GELY, *Adjoint au Maire de Flavin*

- M. Christophe LABORIE, *Conseiller départemental du canton Causses Rougiers Lévézou*
- M. Yves REGOURD, *Maire du Vibal, Président de la communauté de communes Pays de Salars*
- MME Emilie SAULES – LE BARS *Conseillère départementale du canton Rodez 2*

▪ **Personne associée :**

Etait Présente :

- MME Estelle BUSCAYLET, *Juriste, Département.*

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 28 décembre 2023

- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2024
- Modification du règlement intérieur du syndicat mixte

Monsieur Jean-Michel ARNAL est désigné secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le 2^{ème} Vice-Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.

Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

Un point rapide est fait sur le renouvellement de la DSP : la publication légale a été réalisée sur les différents supports la semaine du 27 mars 2023 et la date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au 5 juin 2023 à 12 H 00.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2023

Le 2^{ème} Vice-Président présente le compte administratif 2023, qui est conforme au compte de gestion.

En 2022, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 321 326.13 € comportant notamment 620 000 euros de contribution du Département et 391 065.59 euros de redevance d'affermage versée par la SAEML Cités des Insectes, exploitante du Centre Micropolis.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 340 569.82 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 493 257.81 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 311 603.00 €.

Ainsi, le Compte Administratif, qui présente des écritures budgétaires et comptables en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le comptable public, dégage un résultat de clôture positif à hauteur de 693 061.92 € en fonctionnement et 181 654.81 € en investissement, y compris les reports de l'année précédente

Le 2^{ème} Vice-Président propose au comité syndical d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022.

L'année 2024 est une année de transition en raison de la passation de la future DSP.

L'exercice 2024 sera déterminant pour les investissements et les nouvelles perspectives budgétaires.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le compte administratif 2023 et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 3 de l'ordre du jour : Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- à la section d'investissement un excédent de 181 654.81 €
- à la section de fonctionnement un excédent de 693 061.92 €

- un résultat de clôture d'un montant de 874 716.73 €

Le 2^{ème} Vice-Président propose d'affecter :

- à la section d'investissement le report excédentaire de 181 654.81 € (compte 001)
- à la section de fonctionnement le report excédentaire de 693 061.92 € (compte 002)

➔ *Aucune observation n'est relevée, l'affectation des résultats 2022 est approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 4 de l'ordre du jour : Vote du budget primitif 2024

Le 2^{èm} Vice-Président présente le budget primitif 2024.

Pour 2024, le budget prévisionnel s'élève à 2 027 465.73 € en fonctionnement et 1 056 621.81 € en investissement.

Le montant des dépenses et recettes proposées pour la section de fonctionnement s'élève à 2 027 465.73 €.

Le montant des dépenses et recettes proposées pour la section d'investissement s'élève à 1 056 621.81 €.

L'année 2024 verra la poursuite dans la mise en œuvre des travaux identifiés dans l'audit patrimonial.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le budget primitif 2024 est approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 5 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du syndicat mixte

En application de l'article 5 du règlement intérieur du Syndicat mixte, le 2^{ème} Vice-Président rappelle que le comité syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Il propose d'adapter les articles 5, 6 et 7 du règlement intérieur pour prévoir la possibilité de comptabiliser les membres présents et représentés.

→ Aucune observations n'étant relevée, le comité syndical approuve à l'unanimité le transfert du siège du syndicat mixte à l'Hôtel du Département, à RODEZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 15 h 00.